

Mr et Mme X

Pont saint Martin le 11 02 2004

44860 PONT ST MARTIN

**MAIRIE DE HAUTE GOULAINÉ**

**Monsieur Paquereau**

44115 HAUTE GOULAINÉ

téléphone : 02 40 54 92 22

télécopie : 02 40 06 20 02

**Objet** : Assainissement

Tentative de branchement du 29/01/2004

**Monsieur,**

En attendant que l'installation de mon assainissement trouve son épilogue judiciaire (1) j'avais demandé aux maçons de réaliser les réseaux techniques de ma construction et , pour l'assainissement, de se brancher sur la boîte de raccordement en place.

Mais, à notre grande surprise, il n'y avait même pas assez de pente pour brancher l'habitation principale. Vous êtes venu ce jour-là constater les faits.

Les métrages relatifs relevés ce jour-là et que vous avez notés :

Boîte principale :	244
Boîte Rousseau :	213
Boîte Gilard :	229
Boîte Roirand :	202
Sortie façade est droite :	190
Sortie façade est gauche :	189

Vous avez noté que le maçon vous demandait un tabouret de 225 au lieu de 202 actuellement et vous avez indiqué que dans le principe c'était acquis.

Vous avez entendu que je voulais toujours un tabouret de 130 et non pas un tabouret correspondant à celui demandé par le maçon, qui ne serait pas suffisant pour la desserte de mon annexe. Vous ne m'avez pas répondu.

Quelque soit ce que vous ferez, je voudrais savoir quand et être présent pour constater quel est l'obstacle qui empêchait de mettre un tabouret de 130.

En vous remerciant je vous prie d'agréer, monsieur, mes salutations

**X**

(1) Votre décision par courrier du 18 novembre 2003, n'étant pas satisfaisante je me suis attaché les services d'un Avocat pour défendre ma cause.

**Copie** : Mon Avocat